

AVENANT DE SERVICES HEBERGES AUX TERMES ET CONDITIONS DE LICENCE DES LOGICIELS HITACHI VANTARA

Si le Client possède un Contrat d'Achats Directs ou contrat similaire avec HITACHI Vantara LLC ou une de ses Sociétés Apparentées (« HITACHI »), ou un Partenaire d'HITACHI (le « Contrat »), le présent Avenant de Services hébergés (« Avenant ») complète et doit s'interpréter conjointement aux termes et conditions applicables à la concession de licences de Logiciels en vertu dudit Contrat (les « Termes et conditions de licence ») et est subordonné à la Politique d'HITACHI en matière d'usages acceptables. Cet Avenant décrit les droits de licence du Client relatifs aux Logiciels, et son utilisation autorisée des Logiciels, si le Client utilise les Logiciels afin de fournir des Services hébergés à des Utilisateurs finaux. **CET AVENANT NE S'APPLIQUE QU'AUX LOGICIELS EXPRESSEMENT DEFINIS A L'ARTICLE 5 CI-DESSOUS. Il s'appliquera que le Client ait acheté ses licences au titre des Logiciels à HITACHI ou à un Partenaire d'HITACHI. Toute référence aux « Termes et conditions de licence » inclut les termes et conditions de cet Avenant.**

1. SERVICES HEBERGES ADMIS

(a) Le présent Avenant prendra effet à la date d'effet convenue par écrit entre les Parties ou à défaut, à la date de réception des Logiciels de la part d'HITACHI.

(b) Si le niveau d'Eligibilité du Client autorise celui-ci à fournir des Services hébergés, HITACHI concède au Client le droit non exclusif et non cessible de : (i) Utiliser les Logiciels au Site applicable afin de proposer ou fournir des Services hébergés à des Utilisateurs finaux ; et (ii) autoriser ses Utilisateurs finaux à installer, télécharger ou désinstaller les Applications y afférentes sur leurs systèmes aux seules fins de recevoir les Services hébergés fournis par le Client au moyen de l'opération des Logiciels sur le Site.

2. RESPONSABILITES DU CLIENT

(a) Le Client est responsable du développement, de la configuration, de l'opération, de la maintenance, des performances, de la confidentialité, de la sécurité et de l'utilisation de tous les Contenus ayant trait aux Services hébergés, ainsi que du maintien de la disponibilité des Services hébergés. HITACHI n'assume aucune responsabilité à ce titre envers le Client ou envers tout Utilisateur final. Il appartient au Client de faire en sorte que ces Contenus soient conformes à toutes les politiques, termes contractuels, lois et règlements s'y appliquant y compris, sans limitation, par la prise de mesures commercialement raisonnables, et la définition de politiques de sécurité et d'utilisation susceptibles de mise en application, au niveau des Services hébergés et des éléments du réseau du Client faisant usage des Logiciels, afin de prévenir : (i) toute brèche de sécurité ; (ii) toute faille au niveau de l'internet (tel qu'accès non autorisés, brèches de sécurité ou violations de la vie privée) ; (iii) tout(e) téléchargement et/ou utilisation de Contenus offensants ; et (iv) toute violation des lois relatives à la propriété intellectuelle.

(b) Le Client est responsable de l'utilisation des Contenus et des Applications par les Utilisateurs finaux. Le Client devra faire en sorte que ses contrats de service avec les Utilisateurs finaux restent conciliables avec les Termes et conditions de licence. Le Client reste pleinement responsable : (i) de toute utilisation non autorisée des Logiciels, ou violation des obligations susmentionnées par le Client et/ou par tout Utilisateur final ; (ii) de l'acquisition d'une quantité suffisante de licences au titre des Logiciels pour couvrir sa fourniture de Services hébergés à ses Utilisateurs finaux ; et (iii) de ne faire ni fournir aucune affirmation ou garantie (expresse ou implicite), ni de proposer aucune indemnité aux Utilisateurs finaux et de la part d'HITACHI au titre des Logiciels.

(c) Si le Client prend connaissance de, ou peut raisonnablement avoir lieu de soupçonner, une violation quelconque de ses obligations en vertu des Termes et conditions de licence, du fait de tout acte ou omission d'un membre quelconque de son Personnel, d'un Utilisateur final ou de tout autre tiers (y compris tout Utilisateur final), le Client devra immédiatement : (i) en informer HITACHI ; (ii) mettre fin à tout accès par l'Utilisateur final aux Contenus et aux Services hébergés ; et (iii) si applicable, régler à HITACHI, ou au Partenaire d'HITACHI le cas échéant, toute rémunération due.

(d) Le Client est responsable de la bonne configuration et utilisation des Logiciels aptes à convenir à ses activités et à ses besoins, de même qu'aux Contenus et besoins de service de lui-même ou de ses Utilisateurs finaux, de sorte qu'HITACHI n'assume aucune responsabilité à ce titre envers le Client ou tout Utilisateur final.

(e) SANS LIMITER LES AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES OU LEGALES DU CLIENT, LE CLIENT DEVRA PRENDRE TOUTES LES MESURES NECESSAIRES AFIN DE MAINTENIR DES DISPOSITIONS APPROPRIÉES DE SECURITE, PROTECTION ET SAUVEGARDE AU TITRE TANT DES CONTENUS QUE DES SERVICES HEBERGES. CES MESURES POURRONT INCLURE L'UTILISATION DE TECHNOLOGIES DE CRYPTAGE, AFIN DE PREVENIR TOUT ACCES NON AUTORISE, AINSI QUE LE DEPLOIEMENT DE PROCESSUS SYSTEMATIQUES DE SAUVEGARDE ET D'ARCHIVAGE.

(f) Le Client est responsable de la fourniture aux Utilisateurs finaux de tous services de support ou autres (le cas échéant) au titre des Services hébergés, de sorte qu'HITACHI n'assume aucune responsabilité à ce titre envers le Client ou envers tout Utilisateur final. Sans limiter la portée de la phrase précédente, HITACHI ne fournira aucun service de support ou autre, au titre des Logiciels, au Client ou à tout Utilisateur final à moins d'être signataire d'un contrat séparé avec le Client, ou avec l'Utilisateur final, obligeant HITACHI à fournir ledit service de support ou autre.

(g) Le Client ne devra pas permettre aux Utilisateurs finaux d'accéder aux Logiciels sauf dans la mesure nécessaire pour leur permettre de recevoir les Services hébergés de la part du Client ou bien, sauf dans la mesure raisonnablement requise par les propres besoins administratifs internes du Client. Le Client devra coopérer lors de toute investigation par HITACHI de problèmes de sécurité ayant trait à l'utilisation des Logiciels et des Services hébergés, ou de toute violation du présent Avenant par le Client et/ou par tout Utilisateur final.

(h) Le Client ne devra pas déplacer les Logiciels en dehors du Site sans le consentement écrit préalable d'HITACHI.

3. DROITS DE PROPRIETE

(a) En ce qui concerne le Client et HITACHI : (i) HITACHI et ses concédants de licences détiennent tous les droits de propriété et similaires, y compris tous les Droits de propriété intellectuelle, relatifs aux Logiciels et aux Services hébergés et le Client n'obtient aucun droit à leur titre en dehors de ceux expressément prévus dans les Termes et conditions de licence ; et (ii) le Client ou ses concédants de licences détiennent tous les droits de propriété et similaires, y compris tous les droits de

propriété intellectuelle, relatifs aux Contenus. Toutefois, le Client autorise l'accès à, ou l'utilisation par, HITACHI (y compris par ses concédants de licences) de tels Contenus aux fins de prestation de tout service qu'HITACHI aurait accepté de fournir au Client, et/ou de fournir à tout Utilisateur final, ou bien, afin de permettre à HITACHI de se conformer à toute demande d'une autorité gouvernementale (y compris sous forme d'assignation à comparaître ou d'injonction d'un tribunal).

(b) Le Client déclare et garantit à HITACHI que : (i) le Client ou ses concédants de licences détiennent tous les droits de propriété et similaires relatifs aux Contenus ; (ii) le Client a obtenu tous les droits, relatifs à de tels Contenus, nécessaires afin de conférer sur des Utilisateurs finaux les droits envisagés dans le présent cadre ; et (iii) aucun Contenu, ni aucune utilisation par le Client, et/ou les Utilisateurs finaux, des Contenus, Services hébergés ou Logiciels, ne sera susceptible de violer les Termes et conditions de licence, la Politique HITACHI Vantara en matière d'usages acceptables ou les droits de propriété intellectuelle de tout tiers.

4. INDEMNISATION

(a) Le Client s'engage à défendre et à tenir HITACHI et ses Sociétés apparentées et concédants de licences, ainsi que les membres de leur Personnel (ci-après les « **Parties indemnisées** »), indemnes et à couvert en ce qui concerne tout(e), perte, dommage, responsabilité, coût ou frais, y compris au titre d'honoraires juridiques et autres frais, encourue par HITACHI à la suite de toute Réclamation découlant, directement ou indirectement : (i) de l'exploitation et/ou l'utilisation des Services hébergés ou Logiciels par le Client ou par tout Utilisateur final ; (ii) de toute violation du droit applicable, par le Client ou par tout Utilisateur final, ayant trait aux Services hébergés ou aux Logiciels ; (iii) des Contenus du Client ou de ses Utilisateurs finaux, ou de leur combinaison avec d'autres applications, contenus ou processus, y compris au titre de toute réclamation relative à des allégations de violation ou appropriation frauduleuse de droits de tiers imputable à de tels Contenus ou bien, relative à l'utilisation, au développement, à la production, à la promotion ou au marketing de tels Contenus ; ou (iv) de toute dispute entre le Client et tout Utilisateur final. Au cas où toute Partie indemnisée serait obligée de répondre à une assignation à comparaître, ou à toute autre injonction ou processus légal, dans le cadre qui vient d'être décrit, le Client devra également rembourser à la Partie indemnisée un montant raisonnable de frais juridiques ainsi qu'une somme correspondant aux matériaux et au temps passés à y répondre, ce sur la base des taux horaires alors applicables à la Partie indemnisée.

(b) Il appartiendra au Client de défendre ou régler toute Réclamation, mais le Client ne devra pas procéder à un règlement transactionnel sans l'accord écrit préalable d'HITACHI. HITACHI se réserve le droit de prendre à tout moment le contrôle de la défense et du règlement de la Réclamation.

(c) Les obligations d'HITACHI envers le Client, au titre de l'Utilisation des Logiciels, sont telles que décrites expressément dans les Termes et conditions de licence.

5. DEFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent en plus de celles fournies dans les Termes et conditions de licence (qui s'appliquent également au présent Avenant).

Application(s) : applications de bureau et mobiles accessibles via les Services hébergés.

Contenu(s) : tout(e) logiciel (y compris des images de machine virtuelle), donnée, texte, élément audio ou vidéo, image, ou autre contenu de quelque nature que ce soit auquel le Client, et/ou tout Utilisateur final du Client, accède ou que le Client et/ou tout Utilisateur final du Client utilise dans le cadre de l'opération et/ou de la fourniture de Services hébergés.

Logiciels : le portefeuille de logiciels HITACHI Content Platform comprenant, sans limitation, les solutions *HITACHI Content Platform*, *HITACHI Content Platform Anywhere*, *HITACHI Content Intelligence* et *HITACHI Content Platform's Edge* ainsi que tout autre logiciel HITACHI notifié par écrit par HITACHI. Cette définition des Logiciels ne s'applique que dans le cadre du présent Avenant.

Personnel : désigne les salariés, sous-traitants, mandataires, représentants autorisés et autres membres de l'effectif d'une entité.

Politique HITACHI Vantara en matière d'usages acceptables : celle disponible à <https://www.HITACHivantara.com/en-us/company/legal.html> et tout(e) mise à jour ou remplacement périodique.

Services hébergés : les services technologiques (y compris des Contenus et Applications) offerts ou fournis par le Client à des Utilisateurs finaux, au moyen de Logiciels, sur Site et via une connexion réseau.

Site : l'emplacement des serveurs physiques ou systèmes situé chez le Client, chez un tiers ou chez l'Utilisateur final, tel que notifié à HITACHI au préalable de la livraison des Logiciels.

Utilisateur final : toute personne ou entité à laquelle le Client fournit un Service hébergé, y compris le Personnel du Client et (si applicable) tout tiers extérieur à l'organisation du Client.